

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2024-145

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de mars,
Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code de la Route,
Vu le chantier communautaire de restructuration de la voirie secteur de « **La Sapinette** » pour la desserte de la future plateforme économique ZA CORIOLIS,
Vu la demande présentée par l'entreprise **EUROVIA BOURGOGNE** d'Autun pour des travaux de modification de voirie **Rue de la Sapinette**, du giratoire Avenue d'Alembert jusqu'au premier riverain rue de la Sapinette,
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRETONS

ARTICLE I : À compter du **18 mars 2024** et pour une durée de **3 mois**, la circulation rue de la Sapinette sera interdite dans les deux sens : **ROUTE BARRÉE**.
– **Portion de voirie concernée : giratoire Av. d'Alembert – premier riverain rue de la Sapinette.**

ARTICLE II : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons. L'accès aux riverains est maintenu.

ARTICLE III : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE IV : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE V : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

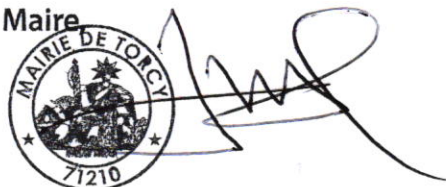
ARTICLE VI : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

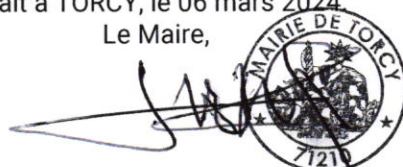
06 MARS 2024

Le Maire



Fait à TORCY, le 06 mars 2024

Le Maire,



Mr Philippe PIGEAU